

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 avril 2012**  
~~~~~

LOGEMENT SOCIAL
AIDE À L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE BÂTIE SITUÉE À GIGNAC

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 avril 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Christian LAUTIER suppléant de M. Jacques DONNADIEU, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN

Procurations :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, M. Eric CORBEAU à M. Gérard CABELLO, M. Eric PALOC à Mme Agnès CONSTANT

Excusés :

Absents :

M. Christian LASSALVY, M. Cyrille CADARS, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Fabienne GALVEZ, M. Pascal DELIEUZE, Monsieur Christian DOUCE

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 40	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Saisi par délibération en date du 29 mars 2012, la commune de Gignac qui a exprimé sa volonté d'acquérir pour 25 000 € une parcelle bâtie située dans le centre historique au 40 Grand'Rue et cadastrée A643.

Vu que cette acquisition représente une action importante pour le réaménagement de ce secteur ayant notamment fait l'objet d'orientations d'aménagement dans le cadre de l'étude urbaine réalisée en 2011 avec l'aide financière de la Communauté de communes,

Vu que ce projet d'acquisition répond aux objectifs du PLH (diversification de l'habitat, mixité sociale, développement de l'offre locative sociale, qualité des espaces urbains...),

Considérant que l'acquisition de ce bien d'une superficie totale de 45 m² (15 m² au sol sur 3 niveaux) et jouxtant une propriété communale vient compléter celle de la parcelle cadastrée A645 pour laquelle la Communauté de communes a décidé le 20 février 2012 d'apporter un fonds de concours à la commune,

Considérant que d'autre part, l'acquisition d'une parcelle voisine cadastrée A644 dont la négociation est en cours pourrait permettre à terme la maîtrise foncière par la commune d'environ 70 m² au sol sur 3 niveaux,

Considérant que ce projet permettra la création de logements locatifs sociaux, la requalification et la mise en valeur de cet espace stratégique pour le centre historique de la commune, enjeux contenus dans le programme de réhabilitation des cœurs de village en cours de définition par la Communauté de communes,

Considérant que la Communauté de communes participerait, dans le cadre de son règlement d'aides, à hauteur de 50 % du prix du bâti,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'octroyer un fonds de concours de 12 250 € à la commune de Gignac en faveur de son projet d'acquisition d'une parcelle bâtie située dans le centre ancien et cadastrée A 643.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 619 le 27/04/2012 27/04/12
Publication le 23/04/2012
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 23/04/2012
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120416-lmcl | 2584-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes





Aide à l'acquisition sur la commune de Gignac LOCALISATION DE LA PARCELLE A643



Cadastre

Bâti dur
Bâti léger

Contexte de la parcelle concernée

Parcelle communale
Parcelle concernée par l'aide à l'acquisition

Parcelle dont l'acquisition est en cours de négociation

Parcelle concernée par l'aide à l'acquisition approuvée lors du conseil communautaire du 20 février 2012

